

Avis du Comité technique de l'innovation en santé sur l'arrêt de l'expérimentation Parcours après cancer Activité physique adaptée connectée

Octobre 2023

Le comité technique de l'innovation en santé a été informé le 7 juillet 2023 du constat partagé par le porteur (Pôle Lille Métropole), le partenaire (la société Kiplin), l'ARS Hauts de France ainsi que les services concernés du ministère et de la Cnam de la non-pertinence de poursuivre l'expérimentation compte tenu des difficultés rencontrées.

L'expérimentation a été autorisée le 31 décembre 2020 par le Directeur Général de l'Agence Régionale des Hauts de France. Le premier patient a été inclus le 9 février 2021, 153 patients ont pu bénéficier du programme d'activité physique adaptée (APA) connectée, pour 150 d'entre eux une facturation a été réalisée à ce jour.

Le porteur a mis fin aux inclusions à compter du 1^{er} juillet 2023 en raison de plusieurs difficultés. Ces difficultés résident en l'appropriation inégale des médecins de la prescription de l'activité physique adaptée après un cancer digestif ou du sein, et ce, malgré la satisfaction des patients et les actions de promotions de l'activité physique adaptée auprès des prescripteurs potentiels. L'activité, très inférieure aux objectifs initiaux, a pour conséquence de remettre en cause la soutenabilité organisationnelle et financière du projet.

La date de dernière inclusion étant au 1^{er} juillet 2023, la fin des programmes d'activité physique adaptée interviendra à la mi-septembre. Le suivi des patients à 1 an post programme APA sera maintenu et assuré par les infirmières coordinatrices.

Le comité technique prend acte des difficultés de mise en œuvre rencontrées et émet un avis favorable à l'arrêt du projet à compter du 30 octobre 2023. Il a rendu son avis le 3 octobre 2023.

Pour le comité technique

Natacha Lemaire

Rapporteuse Générale